

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de la Structure fédérative :

Fédération Fabri de Peiresc

sous tutelle des
établissements et organismes :

Aix-Marseille Université

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 23/08/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Dominique Gobin, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de la fédération : Fédération Fabri de Peiresc

Acronyme de la fédération :

Label demandé : Fédération

N° actuel : FR3515

Nom du directeur
(2016-2017) : M. Olivier POULIQUEN

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M. Nicolas VANDENBERGHE

Membres du comité d'experts

Président : M. Dominique GOBIN, Centrale-Supélec, Paris

Experts :

- M. Sofiane AMZIANE, Université de Clermont-Ferrand
- M. Jean-Paul BONNET, Université de Poitiers
- M. Éric CLEMENT, Université Pierre et Marie Curie, Paris
- M. Alexis COPPALLE, Université de Rouen
- M^{me} Françoise DAUMAS-BATAILLE, Université de Perpignan (représentante du CNU)
- M. Gilles GODARD, Université de Rouen (représentant des personnels d'appui à la recherche)
- M. Jacques MAGNAUDET, Université de Toulouse (représentant du CoNRS)
- M. Denis MAILLET, Université de Lorraine
- M. Chérif NOUAR, Université de Lorraine

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Hassan PEERHOSSAINI

Représentants des établissements et organismes tutelles de la fédération :

M. Pierre CHIAPPETTA, Aix-Marseille Université

M^{me} Marie-Yvonne PERRIN, CNRS

1 • Introduction

Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité

La fédération, de création récente (2012), est dirigée depuis 2014 par M. Olivier POULIQUEN (DR CNRS) de l'IUSTI. Elle est constituée de quatre laboratoires marseillais relevant de l'UFR de Sciences, de Polytech'Marseille et de l'IUT d'Aix-Marseille Université, de l'École Centrale de Marseille et de l'Institut INSIS du CNRS :

- l'Institut des Phénomènes Hors Équilibre (IRPHE - UMR 7342) ;
- le laboratoire Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2 - UMR 7340) ;
- l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343) ;
- le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA - UPR 7051).

La fédération relève ainsi pour l'essentiel des sections 60, 62 et 28 du CNU et des sections 9 et 10 du Comité National de Recherche Scientifique (CoNRS). Elle regroupe près de 300 personnels (160 enseignants-chercheurs, 60 chercheurs CNRS et environ 60 ingénieurs, techniciens et administratifs). Cent-cinquante doctorants et 40 post-doctorants sont passés par les laboratoires de la fédération pendant les cinq dernières années. À l'exception de l'activité génie des procédés du M2P2 et d'une activité du LMA à l'IUT d'Aix-en-Provence, la fédération est en majorité située sur le site de château Gombert.

Les domaines d'activité correspondant à ceux des quatre laboratoires sont : Mécanique des Solides, Acoustique, Mécanique des Fluides, Énergétique et transferts, Génie des procédés.

En termes de formation par la recherche, la fédération est en lien avec deux écoles doctorales : l'ED n° 353 « Sciences pour l'Ingénieur » et l'ED n° 251 « Sciences de l'Environnement ».

Équipe de direction

L'équipe de direction actuelle comporte le directeur de la fédération et les directeurs des quatre laboratoires. Un conseil de fédération, élargi aux représentants des tutelles, au directeur du Labex Mécanique Et Complexité (MEC) et à un représentant chercheur par laboratoire, se réunit une fois par an.

Effectifs propres à la structure

Il n'y a aucun personnel propre à la structure.

2 • Appréciation sur la structure fédérative

Avis global

La fédération couvre tous les aspects étudiés par les quatre laboratoires et s'organise selon cinq thèmes :

- mécanique des solides, essentiellement organisée autour des activités du LMA et de certains thèmes de l'IRPHE ;
- acoustique, également autour du LMA ;
- mécanique des fluides. Il s'agit ici du cœur commun de la fédération puisqu' il associe IRPHE, M2P2 et IUSTI, mais concerne potentiellement les 4 laboratoires ;
- énergétique et transferts ;
- génie des procédés, piloté par le M2P2.

Les domaines d'application sont des éléments fédérateurs : procédés industriels, milieux naturels et milieux vivants.

La fédération étant de création récente, elle n'a pas fait l'objet d'une évaluation précédente. Il est clair qu'elle a permis de faire évoluer en peu de temps l'image générale des Sciences pour l'ingénieur à Marseille. En témoignent de réels succès en termes de dispositifs de soutien :

- l'adossement au Labex MEC. Néanmoins, peu d'éléments sont donnés sur ce labex quant à son impact financier et structurel sur la fédération ;
- la participation cohérente à l'idex (mêmes remarques que pour le labex) ;
- enfin, et surtout, le succès de financements CPER avec un vrai projet commun « CEMEA » (Caractérisation et Essais en Mécanique, Énergétique et Acoustique).

En dehors de ces succès, on notera des actions concrètes en termes d'animation scientifique avec l'organisation de séminaires à différents niveaux, avec un effort notable de présentation unifiée des activités vers les différentes instances.

L'inventaire du matériel est aussi un dispositif important. Ce point, qui pourrait être développé en termes de mise en réseau des personnels, devra faire l'objet d'une attention spécifique, en gérant en particulier les aspects organisationnels et d'acceptabilité.